

Direction Générale des Services
GB/TM

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°202043

Portant abrogation du couvre-feu temporaire mis en place pour lutter contre la propagation du virus COVID-19

Le Maire de la Commune du Lavandou

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2211-1 à L. 2213-6,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment l'article L. 1311-2,

Vu le Code Pénal et notamment son article R. 610-5,

Vu le décret 2020-293 du 23 mars 2020 complété par le décret n° 2020-344 du 27 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'arrêté préfectoral du 8 avril 2020 portant fermeture provisoire des commerces du Département du Var de 21h00 à 6h00,

Vu l'arrêté municipal n° 202032 du 24 mars 2020 portant mise en place d'un couvre-feu temporaire pour lutter contre la propagation du virus COVID-19 modifié par l'arrêté n° 202036 du 10 avril 2020,

Considérant que le déconfinement progressif débutera le lundi 11 mai 2020, il convient d'abroger le couvre-feu temporaire instauré sur la commune pour lutter contre la propagation du Covid-19,

ARRETE

Article 1 : Le couvre-feu, instauré par l'arrêté municipal n° 202032 du 24 mars 2020 modifié par l'arrêté n° 202036 du 10 avril 2020, est supprimé à compter du lundi 11 mai 2020 à minuit.

Article 2 : Un recours pourra être déposé contre le présent arrêté municipal devant le Tribunal Administratif de Toulon, sis, 5, rue Racine, B.P. 40510 - 83041 TOULON Cedex 9 - dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr ».

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bormes-les-Mimosas et les services de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait au Lavandou, le 7 mai 2020,



Le Maire
Gil Bernardi

Handwritten signature of Gil Bernardi